

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Comité de direction
de l'Institut de promotion des formations sur l'islam**

A.Gt 03-09-2020

M.B. 21-09-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam, notamment l'article 4, § 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 portant désignation des membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam ;

Vu la proposition transmise par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur en date du 20 août 2020 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam, en vertu de l'article 4, § 2, du décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam:

1. En qualité de Co-présidents :

- a) Mme NAHAVANDY Firouzeh ;
- b) M. CHRISTIANS Louis-Léon.

2. En qualité de représentants désignés par l'Exécutif des Musulmans de Belgique:

- a) Mme BOUSELMATI Mina ;
- b) M. ECHALLAOUI Salah ;
- c) M. UGURLU Semsettin.

3. En qualité de représentants des Universités et des Hautes Ecoles :

- a) M. SWENNEN Philippe ;
- b) M. DUMONT Hugues ;
- c) Mme VERBEKE Anne.

4. En qualité de représentant de la Ministre-Présidence de la Communauté française :

M. SCHMETZ Olivier.

5. En qualité de représentants du Ministre ayant en charge l'Enseignement supérieur et la Recherche :

- a) M. DUPUIS Michel ;

b) M. MILLER Richard.

6. En qualité de Président et d'Administrateur de l'ARES :

- a) le Président de l'ARES ;
- b) l'Administrateur de l'ARES.

7. En qualité de Commissaire au Gouvernement auprès de l'Institut, sur proposition du Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions :

a) Mme MAERTENS DE NOORDHOUT Florence.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 portant désignation des membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2020.

Bruxelles, le 3 septembre 2020.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY